STOP aux PIAls

Vue la **situation des plus dégradées pour les personnels précaires AESH**, Accompagnants de Elèves en situation de Handicap, tant sur le sujet de leur **sécurité au travail** que sur le sujet de leurs **conditions de travail**, notamment au sein des **PIAL**, Pôles Inclusifs d' Accompagnement localisé, dans notre Académie. **La CGTéduc'Action alerte** de nouveau le rectorat de Lyon. Les personnels AESH Education Nationale ne peuvent demeurer plus longtemps de simples variables d'ajustement au maintien de l'économie de marché.

AESH : ALERTE PAUVRETE

Les **AESH** exercent **un métier**. Ils sont **les garants** du fonctionnement **de l'école inclusive** au quotidien. **Ils permettent aux élèves accompagnés l'accès à l'école,** dans les meilleures conditions possibles, de façon adaptée et **dans le respect de leur situation de handicap**. Ils mettent tout en œuvre pour les amener vers l'autonomie en respectant le chemin qu'ils ont à parcourir pour l'atteindre **dans un cadre bienveillant, sécurisant, valorisant**. Ils travaillent, **chaque jour, avec les enseignants,** à les accompagner dans leurs progrès, leur évolution, et ce de façon respectueuse de leur rythme.

Pourtant, il est encore considéré que ce métier n'en est pas un, qui ne vaut **pas un salaire qui leur permette de vivre décemment**. Les seules réponses apportées quand le sujet de la précarité des AESH est abordée, c'est de traverser la rue pour espérer avoir accès à mieux que la survie, ou de partir. Ceux qui restent **finissent** inévitablement **happés par la pauvreté et l'absence de reconnaissance** concrète de leur valeur professionnelle**. Situation intolérable**, qui paraît toutefois acceptable pour notre employeur, et qui a même des côtés pratiques. La précarité enferme**, la précarité abîme.** Il semble alors plus facile de faire tout accepter. Il semble, parce que dans les faits, les **AESH** sont bien conscients de leur **droit à la dignité et au respect**, bien conscients de leur valeur professionnelle, et se fédèrent…Même si la grille indiciaire actuelle ne permet pas un salaire décent, **les Académies** ont néanmoins **obligation** de mise en application de celle-ci. Bien qu'avec du retard, des Académies ont mis à jour les indices des AESH et ce avec rétroactivité. L'Académie de Lyon n'a toujours pas appliqué la **mise à niveau les indices des AESH en fonction de la grille indiciaire** et dans le respect de l'ancienneté des agents.

AESH ET PROTOCOLE SANITAIRE : MISE EN DANGER

Cette **reprise du 2 novembre** ne fait que confirmer **l'absence totale de prise en compte** de l'existence des **AESH** et de la spécificité de leurs missions auprès des élèves en situation de handicap. **Aucune mesure de protection adéquate** n'a été prise **pour les protéger** ! Rappelons que les AESH, de par la nature même de leurs missions**, ne peuvent travailler à distance des élèves** accompagnés, et sont sur leur lieu de travail dans des **situations à risque**. Et ce même avec toutes les précautions qu'ils prennent afin de respecter et faire respecter le protocole sanitaire, et malgré tous leurs efforts à tenter en vain, en adaptant de la façon la plus appropriée qui soit leur posture professionnelle, de **garantir leur propre sécurité ainsi que celle des élèves**. De plus, Ils .elles travaillent à proximité d'élèves qui de par leur(s) trouble(s) ne sont **pas en mesure de tolérer le port du masque**, se voient délivrer des certificats médicaux en ce sens, et donc ne le portent pas, ou uniquement de façon partielle.

Fait grave, également, beaucoup d'AESH ne sont **même pas dotés en masques** en tissu, **ou se voient redistribués les masques DIM**, qui ne sont plus distribués aux enseignants, remplacés par des masques aux normes AFNOR d'une autre marque !

Le **mépris et la mise en danger** de ces personnels n'a-t-il donc plus aucune limite ?

Il est grand temps de **cesser de jouer avec la santé des personnels** !

IL n'y a, **pour les AESH, aucune anticipation**, et cette reprise se fait donc à nouveau, comme en septembre, dans **l'improvisation la plus totale,** avec une carence en protection et les AESH subissent une réorganisation au rabais.

AESH ET PIAL : LA BEREZINA !

Lors des audiences en intersyndicale sur le sujet des AESH l'an dernier, le rectorat nous garantissait que l'année **2019/2020 était une année de transition**, qu'un service RH dédié allait permettre une gestion plus humaine des AESH, que **les PIAL allaient être bien mieux organisés**, et que les **AESH** vivraient, donc, **une rentrée 2020/2021, bien meilleure**. Le groupe de travail avec les organisations syndicales devait permettre à tous d'avancer dans une communication bienveillante, respectueuse, et d'améliorer les conditions de

travail et de rémunération des AESH. **Dans les faits**, le constat est sans appel : **les conditions de travail des AESH se dégradent au sein des PIAL**, et ceux qui refusent l'entrée dans les PIAL dans les **conditions dégradées** proposées par avenant, se retrouvent en **procédure de licenciement**, sans laisser aucune place à la communication avec les agents concernés. La prochaine **CCP du 27 novembre**, dans sa forme, vu le nombre de dossiers prévus à traiter pour des procédures de licenciement, en une seule journée, pas moins de 26… est une **nouvelle démonstration** de cette **gestion au rabais et déshumanisée** des personnels AESH.

LES PIAL : effets secondaires.

. Augmentation du nombre d'établissements d'affectation et du nombre d'élèves accompagnés, accompagnements saupoudrés

. Plusieurs AESH dans une même semaine pour un élève, le suivi n'est plus garanti

. Changements incessants d'emplois du temps

. Réduction des heures attribuées pour les accompagnements mutualisés sous prétexte de favoriser l'accès à l'autonomie des élèves.

. Grignotage des heures attribuées aux élèves bénéficiant d'un nombre d'heures notifiées pour un accompagnement individualisé, notamment quand l'AESH intervient pour plusieurs élèves dans une même classe

. Non- respect des souhaits des AESH et non prise en compte de leur profil qui pourtant permettrait des accompagnements ciblés.

. Demande, ou même exigence des établissements via des pressions envers les AESH, d'utiliser les heures prévues au contrat pour les activités connexes hors présence élèves à des fins d'accompagnement.

. Non-respect du cadre des missions des AESH à qui l'on demande de faire de l'administratif, de la vie scolaire, de la surveillance, l'encadrement de groupes d'élèves, de l'aide aux apprentissages pour des élèves sans notification d'accompagnement, des tâches d'entretien des locaux, des classes…

LA CGTEDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE LYON EXIGE POUR LES AESH ET CE DE TOUTE URGENCE :

. Des mesures concrètes et adaptées prises sans délai pour la protection des AESH : des masques de type 2, du gel hydro-alcoolique, du virucide, des gants, des blouses. La protection des personnels n'est pas une option !

. La mise en application de la grille indiciaire, la prise en compte de l'ancienneté, sans délai supplémentaire, et avec rétroactivité. La garantie de l'organisation des entretiens professionnels telle que le prévoit la circulaire de cadre de gestion.

. Le respect du cadre des missions des AESH

. La communication avec les AESH, et des interlocuteurs identifiés et à l'écoute

. L'arrêt de la gestion déshumanisée des PIAL

. Un plan de formation à l'entrée en poste et en formation continue

. Un temps plein à 24h côte à côte de l'élève

. Un salaire à hauteur de 1,4fois le SMIC (*la CGT exige un SMIC à 1800euros)*

. Un statut de fonctionnaire de catégorie B impliquant la titularisation immédiate sans condition de concours ou de nationalité

APPEL A LA GREVE ET A LA MOBILSATION

RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE LYON

LE 27 NOVEMBRE 9H

Jour de la Commission Paritaire dont l'ordre du jour sera la procédure de licenciement de 26 collègues AESH.

STOP AU MEPRIS ENVERS LES AESH !